

C. Michelet : « La suppression partielle de la TH introduirait des distorsions entre communes franciliennes »

Collectivités Finance 10 janvier 2019

En préambule à une formation du Journal du Grand Paris sur les finances locales franciliennes prévue le 31 janvier, le président de Partenaires finances locales alerte les responsables locaux franciliens sur les principaux enjeux des mois et années à venir, dans un contexte de « ras le bol fiscal » et à un an des élections municipales de 2020.

A un an des élections municipales et dans un climat économique-financier toujours tendu, quels sont les principaux enjeux des finances locales franciliennes en 2019 ?

C'est la dernière année avant les élections municipales, donc il y a un premier enjeu, traditionnel, sur l'achèvement des projets qui devrait entraîner un ressaut des dépenses d'investissement. Sur ce plan, le principal risque est une remontée des taux d'intérêt courant 2019, alors que les collectivités auraient un besoin de financement élevé et seraient donc « captives ».



Christophe Michelet.

Au-delà de cette préoccupation commune, les collectivités franciliennes se partagent selon deux axes : appartenance ou non à la métropole du Grand Paris (MGP) et concernée ou non par la contractualisation des dépenses avec l'Etat. Pour le premier point, le paysage institutionnel est

stabilisé en grande couronne, à quelques ajustements près, ce qui a permis à chacun, communes et EPCI de trouver sa place notamment en termes de compétences. Ce n'est pas encore le cas sur le périmètre de la MGP. Par exemple, le transfert de la compétence aménagement entre communes et EPT au 1er janvier 2018 a été complexe, voire douloureux, notamment parce que le fond de compensation des charges territoriales (FCCT) n'est pas vraiment adapté à ce type de compétence. Et les incertitudes sur l'avenir de l'architecture institutionnelle pèsent également.

Sur la contractualisation, même si les collectivités qui ne sont pas concernées doivent également maîtriser leurs dépenses, elles n'auront pas le même effet

couperet que celles qui y sont soumises. Effet qui sera double en 2019 : premier constat de l'atteinte au non de l'objectif fixé pour 2018 et nouvel objectif à atteindre sur le budget 2019.

Quels sont les impacts de la loi de finances pour 2019 sur les collectivités d'Ile-de-France ? Que sait-on de la réforme de la fiscalité ?

La principale réforme pour les collectivités est celle de la dotation d'intercommunalité, elle affecte donc par définition les EPCI, mais pas les EPT. L'introduction d'un critère de revenu dans le calcul leur est globalement peu favorable puisque de nombreuses agglomérations franciliennes ont des revenus par habitant supérieurs à la moyenne. Au sein de la MGP, le point principal a été le maintien, pour 2019, du reversement de la dotation d'intercommunalité par la MGP aux EPT.

Sur le plan fiscal, l'élargissement, certes modeste, des dépenses pouvant être financé par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pourra être intéressant pour les communes, assez nombreuses en petite couronne, qui ont des produits de TEOM élevés. Par contre, la « grande » réforme de la fiscalité ne figure pas dans la loi de finances et alors que le schéma de la réforme commençait à se dessiner, les récentes déclarations contradictoires du gouvernement sur la taxe d'habitation (TH) relancent l'incertitude. Or, le schéma initial d'une substitution du foncier bâti des départements à la TH pour les communes leur était plutôt favorable en leur laissant un pouvoir de taux. Le maintien d'une suppression partielle, probablement remplacée par une compensation et ne jouant qu'en deçà d'un seuil de revenu introduirait des distorsions entre communes franciliennes, où les disparités de revenus des habitants sont importantes.

Comment anticiper ces évolutions et préparer sa collectivité à leur prise en compte ?

En 2019, comme en 2018, la suppression progressive de la TH se traduit par un dégrèvement, le produit conserve donc son dynamisme. En revanche à partir de 2020 et 2021, il est prudent d'anticiper une stabilisation ou une croissance à minima. Mais l'enjeu principal porte sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Au-delà de la contractualisation avec l'Etat, les élections municipales verront sans doute ressurgir le « ras le bol fiscal » déjà exprimé en ce moment et la nécessité pour les élus actuels et futurs de justifier l'utilisation des impôts locaux. Dire qu'on ne les a pas augmentés, ou qu'on ne le fera pas, ne suffira sans doute pas.

Si les élus veulent échapper à une baisse systématique des impôts, ils devront justifier de leur « bonne » utilisation et argumenter sur le coûts des services publics, mais aussi proposer des optimisations de ce coût. Même si certaines communes franciliennes ont une population relativement aisée qui ne remet pas en cause le consentement à l'impôt, il est peu probable qu'elles restent à l'écart du débat sur les coûts et les moyens de financer les services publics locaux.